

En Italie. Activité de la milice forestière en 1931

Autor(en): **Badoux, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **83 (1932)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784770>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de cette région sont dues à un barrage, formé autrefois par une moraine frontale encore bien visible, qui avait déterminé en ces lieux un bassin lacustre très localisé. Depuis que l'Orbe, aux gracieux méandres, a percé l'obstacle temporaire, qui avait obstrué son cours normal, ces terrains ont repris leur tapis végétal, mais leur assèchement est encore une question de temps. Seules les parties surélevées, dos de moraines, alluvions fluvio-glaciaires, etc., donnent occasion à la constitution de pâturages et de prés de qualité. Par ailleurs, l'humidité du sol est encore excessive et, en conséquence, la végétation mauvaise. C'est une tâche toute trouvée pour le sylviculteur de travailler à la restauration de ces mouilles au moyen du boisement, facteur d'amélioration du climat local par la même occasion. *A. Pillichody.*

En Italie. Activité de la milice forestière en 1931.

Ceux qui suivent le mouvement forestier actuel ont eu souvent l'occasion de se documenter sur son évolution présente en *Italie*. Ils savent que, depuis l'instauration du régime actuel dans ce pays, on voue aux questions forestières la plus grande attention.

Mais jusqu'ici, le gros public est resté dans l'ignorance de ces choses. Et si cela se comprend dans une certaine mesure, ce fait n'en est pas moins regrettable.

En Suisse, les renseignements fournis à ce sujet par les journaux et périodiques sont peu nombreux. Le « Journal forestier suisse » a publié, en avril 1929, un article sur la question forestière dans les Abruzzes.¹ Et c'est à peu près tout.

Aussi bien, dans le désir d'entretenir nos lecteurs de ces questions, avons-nous saisi, avec un réel plaisir, l'occasion qui nous en est donnée par une publication récente. Il s'agit d'une plaquette de grand format, dont la partie principale est faite de 82 planches hors texte, représentant les vues les plus diverses de l'activité forestière en Italie : *La Milizia forestale nell'anno IX* (La milice forestière en l'an IX). Cette publication, éditée par le commandement des légions de la milice forestière, a paru à

¹ *W. Nägeli. Notes forestières sur les Abruzzes. « J. f. s. » 1929, p. 89—99.*

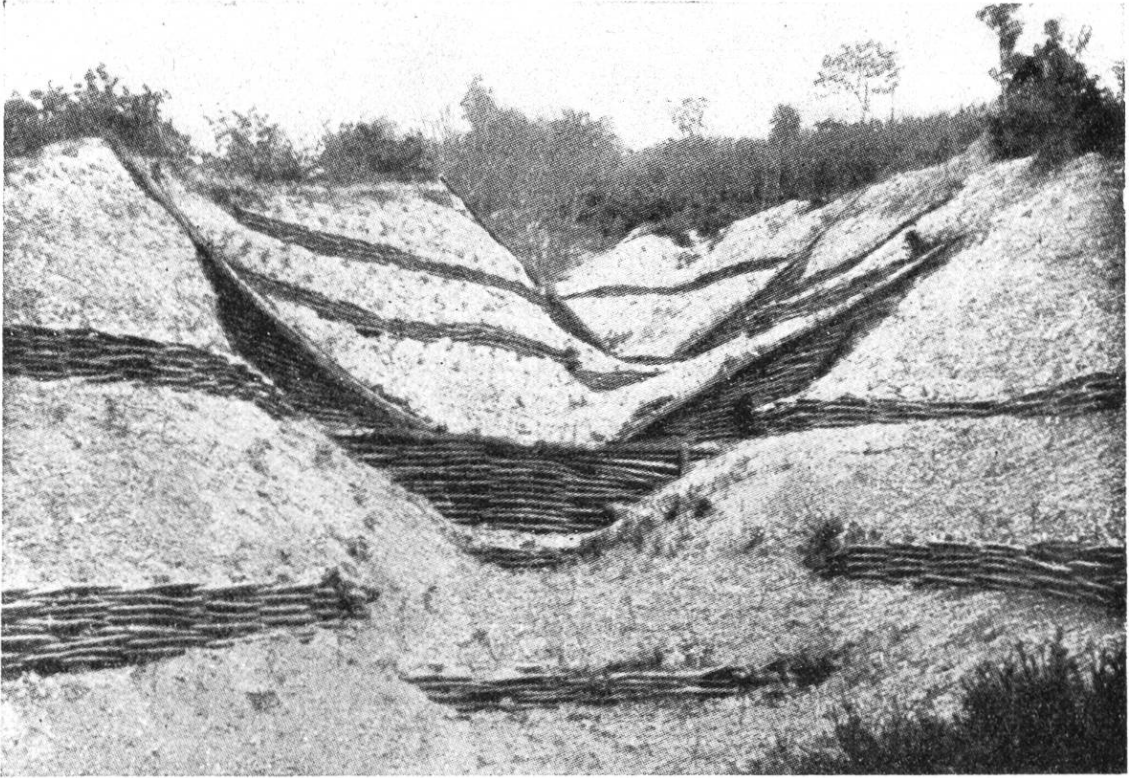
Rome. Elle fait le plus grand honneur à ceux qui en eurent l'idée et surent si bien la réaliser.

Livre destiné à parler aux yeux, il est fait d'illustrations surtout, la partie descriptive étant réduite à 33 pages seulement. De cette première partie, rédigée par M. le D^r *Aug. Agostini*, commandant de la milice forestière, nous extrayons les quelques données suivantes.

La *Milice forestière* a été créée par la loi du 16 mai 1926, complétée par celle du 13 décembre 1928. Elle est un organe du Ministère de l'agriculture et des forêts. Sa sphère d'action est précisée, légalement, comme suit :

- 1° Veiller à la défense du patrimoine forestier national, à sa conservation en bon état et, pour cela, à éveiller l'intérêt du public.
- 2° Fixer exactement quels sont les boisés et autres terrains qui doivent être placés sous le régime forestier.
- 3° Amélioration progressive de la sylviculture; son rapide développement.
- 4° Tutelle économique des boisés et des pâturages communaux et bourgeoisiaux, en vue d'une meilleure gestion.
- 5° Administration rationnelle des forêts domaniales.
- 6° Travaux de restauration en montagne aux frais de l'Etat; de ceux, en particulier, concernant le bassin d'alimentation des cours d'eau à régime torrentiel.
- 7° Amélioration du pâturage en montagne, ainsi que de celui pratiqué dans les régions agricoles.
- 8° Organisation du service forestier de mobilisation.
- 9° Surveillance de la chasse.
- 10° Service de la pêche.
- 11° Surveillance des entreprises et travaux royaux.
- 12° Collaboration avec les services de la sécurité publique et de la police militaire.

Il ressort, de ce qui précède, que nous avons affaire à une organisation poursuivant des tâches non seulement techniques, mais aussi d'ordre administratif, militaire, ou relevant de la police. A la fin de 1931, l'effectif du personnel en service de la Milice était de :



Clayonnages employés pour la fixation de terrains en mouvement
(Légion III, cohorte de Brescia).



Fixation de sols humides en pente, au moyen de clayonnages horizontaux,
les eaux s'écoulant le long de cunettes empierrées (Légion I, cohorte
d'Udine).

349 officiers,
436 sous-officiers,
2870 appointés et soldats.

De l'exposé présenté par la « Milizia forestale » sur son activité en 1931, se dégage l'impression très nette, qu'en matière de travaux techniques, elle a fait preuve d'un beau zèle. De grandes étendues de sol marécageux, en montagne, ont été assainies; quantité de barrages vivants furent établis à titre de défenses contre les torrents; des millions de plants ont été mis à demeure, provenant de pépinières entretenues avec grand soin; on a lutté contre l'envahissement des dunes, etc. Et dans ce magnifique élan, en faveur de la reconstitution forestière du pays, on n'a pas oublié de songer au bien-être des nombreux obscurs collaborateurs qui l'ont rendue possible : des baraquements, refuges et maisons forestières ont été construits pour ouvriers et gardes.

La dernière planche de l'ouvrage préfacé par M. Agostini montre une école, sous la conduite de sa maîtresse : filles et garçons prenant leurs ébats dans un jeune boisé. Evocation touchante de ce retour à la terre, dont le duce Mussolini a su montrer si bien la haute importance aux habitants de son pays. Importance qu'ils réussiront, espérons-le, à réaliser toujours mieux, avec le temps. Car on a compris que, pour obtenir le succès d'une telle cause, il fallait gagner l'enfant et agir par l'école.

Belle et noble entreprise, à laquelle tous ceux qu'intéresse la cause forestière souhaitent un succès complet et durable.

H. Badoux.

Futaie régulière et Méthode du contrôle.

(Fin.)

Allure de l'accroissement.

L'accroissement est calculé selon la formule: $MF - MI + E$.

Les données sont les suivantes : Matériel final : 18.623 sv.
Matériel initial : 17.390. Exploités : 2.840 sv.

Accroissement global : 4.073 sv.

La période fut de six ans, la surface est de 50,80 ha.

Selon ces valeurs, l'accroissement courant annuel se déter-